



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 6 juin 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (pour les rapports n°0.1, 5.1, 5.2, 5.3) et de M. Jean-Louis FOUSSERET (pour les rapports de 1.1.1 à 3.1).

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du 1.2.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.2.1), M. Yves GUYEN (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.3), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1), Mme Françoise PRESSE, M. Patrick RACINE (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : Mme Danièle POISSENOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CONTOZ (à partir du 3.1), JP. TAILLARD.

Mandataires : A. BLESSEMAILLE (à partir du 3.1), R. STEPOURJINE.

Délibération n°2013/002139

Rapport n°7.2 - Subvention de la CAGB à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

Subvention de la CAGB à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant prévu au BP 2013 : 20 000 €
« Subventions diverses (fonctionnement) »	Montant de l'opération : 3 605 €

Résumé :

Il est proposé de continuer à apporter un soutien financier de 3 605 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) au titre de l'exercice 2013 afin de soutenir son activité de gestion de logements sociaux privés et communaux à destination de personnes disposant de faibles ressources.

I. Contexte

L'AIVS du Doubs est une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1^{er} juillet 1901, et dont l'objet est d'accompagner des ménages en situation de précarité dans la recherche d'un logement en adéquation avec leurs moyens financiers.

L'association gère en outre des logements sociaux privés pour le compte de leurs propriétaires, particuliers ou communes : logements conventionnés sociaux financés par l'Agence Nationale de l'Habitat et logements sociaux communaux PALULOS.

L'AIVS propose une gestion locative adaptée sans frais d'agence (recherche de locataires, rédaction du bail et état des lieux, montage dossier APL, etc.), une prévention des impayés, une mobilisation des dispositifs de garantie de paiement des loyers et un suivi locatif de proximité.

A ce jour, l'AIVS gère 273 logements (238 logements privés et 35 logements communaux) dans le département dont la moitié sur le territoire du Grand Besançon. Les résultats de cette structure en matière de gestion et de suivi des ménages donnent satisfaction et l'activité croît régulièrement depuis sa création en 2002. Pour rappel, le Grand Besançon soutient financièrement l'AIVS depuis sa création.

Le budget annuel de fonctionnement s'établit à environ 160 k€ (source 2012). La vente de prestations (honoraires de gestion, etc.) représente environ 48 % des ressources tandis que la part des subventions accordées par le Conseil général, la Ville de Besançon et le Grand Besançon notamment s'élève à 44 % de ce budget.

II. Contribution demandée

Le Grand Besançon est sollicité pour soutenir l'AIVS dans son action par l'octroi d'une subvention de 3 605 € au titre de l'exercice 2013, soit environ 2,25 % du budget prévisionnel 2013.

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau décide d'apporter un soutien financier de 3 605 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) au titre de l'exercice 2013.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 20 JUN 2013

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président